

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE À LACAUNE LES BAINS

Si vous cochez les critères suivants :

- je suis un homme ou une femme
- j'ai entre 17 et 60 ans
- j'ai du temps pour aider les autres
- je peux être disponible en journée ou la nuit

Alors, rejoignez-nous !



LES CONDITIONS POUR DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE :

- ▶ jouir de ses droits civiques
- ▶ ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au casier judiciaire
- ▶ se trouver en position régulière au regard du service national
NB : il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française pour s'engager
- ▶ satisfaire aux critères d'aptitude physique (adaptés en fonction du sexe et de l'âge, ils sont accessibles)
- ▶ effectuer un examen médical auprès d'un médecin sapeur-pompier

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

- ▶ le lieutenant Mikaël MATHA, chef de centre de Lacaune : 06 72 93 66 44
- ▶ ou le site internet www.sdis81.fr pour déposer votre candidature

